A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Demande d'abrogation concernant la marque « Oh my Lot ! ».

Lettre recommandée avec accusé de réception, lettre numéro 1A 208 587 2853 6

Conseil départemental du Lot
M. Serge Rigal, Président
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291
46005 Cahors Cedex 9

Manduel, le 28 février 2024

Monsieur le Président,

Nous revenons vers vous suite à l'affaire qui nous oppose à vous au sujet de la marque à connotation anglaise « Oh my Lot ! ».

Comme vous le savez, notre association a perdu cette affaire en Première instance au Tribunal administratif de Toulouse (décision n° 2206863 du 22 juin 2023) au motif que le terme « my » de la marque « Oh my Lot ! » déposée auprès de l'INPI, l'Institut national de la propriété industrielle, n'avait pas, à la date de la décision attaquée, fait l'objet de l'approbation, par la commission d'enrichissement de la langue française, d'un terme français équivalent publié au Journal officiel de la République.

Pour qu'il n'y ait plus de problème d'antériorité de notre demande par rapport au changement de droit et de fait de la loi survenu suite à la Décision du 2 juillet 2021, nous nous permettons alors, aujourd'hui, par la présente lettre, de réitérer notre demande consistant, pour l'honneur de notre langue, à ce que vous renonciez à utiliser la marque « Oh my Lot ! » dans l'espace public et sur tout support, et cela au nom de l'article 14 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 enrichi de la Décision du 2 juillet 2021.

Votre marque « Oh my Lot ! » contrevenant désormais pleinement à l'article 14 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, nous vous demandons par conséquent de ne plus l'employer.

Dans l'attente d'une réponse qui nous confirmera que vous renoncez à utiliser la marque « Oh my Lot ! » dans l'espace public, sur tout support et dans tout service direct ou indirect, et dans l'espoir que nous ne serons pas ainsi dans l'obligation de ressaisir la justice pour vous faire entendre raison, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis Ravat,
Président de l'Afrav

Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : https://www.francophonie-avenir.com - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com